



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport concerne l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. L'Assemblée générale, par sa résolution 53/233 du 8 juin 1999, a ouvert un crédit d'un montant brut de 178 204 381 dollars (montant net : 168 191 981 dollars) au titre des opérations de la MINUBH pendant la même période.

Le montant total brut des dépenses pendant cette période est de 152 214 000 dollars (montant net : 143 365 900 dollars), ce qui laisse un solde brut inutilisé de 25 990 381 dollars (montant net : 24 826 081 dollars).

Ce solde inutilisé tient essentiellement à des dépenses de personnel civil.

La mesure que devra prendre l'Assemblée générale au sujet du financement de la Mission concerne l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 25 990 381 dollars (montant net : 24 826 081 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Exécution du budget	5–10	3
III. Rapport sur l'exécution du budget de la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	11–12	5
IV. Mesure à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session	13	6
Annexes		
I. Rapport sur l'exécution du budget de la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : état récapitulatif		7
II. Renseignements complémentaires sur les écarts importants		9
III. Déploiement proposé et effectif du personnel militaire et du personnel civil pendant la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		15
IV. Montants répartis et dépenses pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		17

I. Introduction

1. Par sa résolution 1035 (1995) du 21 décembre 1995, le Conseil de sécurité a créé une force de police civile des Nations Unies chargée des tâches prévues dans l'annexe 11 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (appelés collectivement Accord de paix) (A/50/790-S/1995/1999), portant le nom de « Groupe international de police » (GIP), ainsi qu'un bureau civil des Nations Unies dont les attributions sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général en date du 13 décembre 1995 (S/1995/1031). Cette opération constitue la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

2. Le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller la démilitarisation de la presqu'île de Prevlaka dans sa résolution 779 (1992) du 6 octobre 1992. Bien qu'il s'agisse d'une mission indépendante, du point de vue administratif et budgétaire la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) est considérée comme faisant partie de la MINUBH.

3. Le budget des opérations de la MINUBH pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 a été exposé dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 janvier 1999 (A/53/800) et représentait un montant brut de 168 234 000 dollars (montant net : 158 196 000 dollars). Il prévoyait un maximum de 28 observateurs militaires, 5 officiers de liaison, 2 057 policiers civils, 414 fonctionnaires internationaux, 1 437 agents locaux et 8 administrateurs recrutés sur le plan national. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé, au paragraphe 37 de son rapport du 1er avril 1999 (A/53/895/Add.6), que les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 ne dépassent pas un montant brut de 167,6 millions de dollars. Le Comité a également recommandé que la question d'un poste D-1 pour le chef du bureau de liaison à Zagreb soit examinée après que le Secrétaire général aura transmis les conclusions de l'étude portant sur la question de savoir s'il est nécessaire que le bureau de liaison et le bureau administratif soient tous les deux situés à Zagreb et dans des locaux séparés.

4. L'Assemblée générale, par sa résolution 53/233 du 8 juin 1999, a ouvert un crédit d'un montant brut de 178 204 381 dollars (montant net : 168 191 981 dollars) au titre des opérations de la MINUBH pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, dont un montant de 8 865 888 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 1 738 493 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

II. Exécution du budget

5. On trouvera des renseignements sur les activités de la MINUBH et la situation sur le terrain pendant la période considérée dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité datés du 17 septembre 1999 (S/1999/989), du 17 décembre 1999 (S/1999/1260), du 15 mars 2000 (S/2000/215) et du 2 juin 2000 (S/2000/529).

6. On trouvera des renseignements sur la situation dans la zone qui relève de la responsabilité de la MONUP pendant la période considérée dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité datés du 12 octobre 1999 (S/1999/1051), du

31 décembre 1999 (S/1999/1302), du 11 avril 2000 (S/2000/305) et du 3 juillet 2000 (S/2000/647).

7. Le solde inutilisé anormalement élevé de quelque 26 millions de dollars pour la période considérée, qui concerne essentiellement la rubrique du personnel civil, s'explique par deux raisons principales. D'abord, étant donné qu'il a fallu affecter du personnel pour assurer les fonctions immédiates des nouvelles missions au Kosovo et au Timor oriental, l'effectif réel du Groupe international de police a été inférieur au niveau autorisé, ce qui s'est traduit par un taux de vacance moyen de 17 % (contre un taux de 5 % inscrit au budget). Par la suite, le transfert de policiers civils qui s'est poursuivi de la MINUBH à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), sans s'accompagner de remplacement, n'a fait qu'augmenter les vacances de poste de policier civil pendant la période considérée. Les retards dans le recrutement de personnel qualifié ont donné lieu à un taux de vacance moyen de 16 % (contre un taux de 15 % inscrit au budget) pour le personnel international, de 31 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 8 % pour les agents locaux (alors que le taux prévu au budget était de 5 %).

8. Deuxièmement, l'exécution du budget de la MINUBH a également été touchée par la réduction de l'indemnité journalière de subsistance (missions) applicable dans la zone de la mission au-delà de 30 jours (soit 75 dollars au lieu du montant de 90 dollars inscrit au budget) à compter de mai 1999. La différence, liée uniquement au changement de taux, s'est élevée à quelque 12 millions de dollars, soit près de la moitié du total du solde inutilisé. Des économies ont par ailleurs été réalisées au titre des traitements des agents locaux, le traitement moyen étant équivalent à la classe 3 du barème, alors que le budget prévoyait la classe 4. Des réductions correspondantes ont été opérées dans le budget de l'exercice en cours (1er juillet 2000 au 30 juin 2001).

9. Ces dépenses inférieures aux prévisions ont été en partie compensées par le coût des travaux de rénovation du dortoir de Ndezarici, des montants additionnels au titre de services divers attribuables au coût des services juridiques, à l'augmentation du coût des agents de sécurité locaux employés dans le cadre de contrats de louage de services ainsi que par une augmentation du coût des traitements et services médicaux facturés par la Force multinationale de stabilisation (SFOR). Des ressources additionnelles ont également été nécessaires pour faire face à l'augmentation sensible au titre des programmes d'information pour les activités de relations publiques et les programmes de formation.

10. Pendant la période considérée, la MINUBH a conclu des négociations avec l'Université de Sarajevo pour que la Mission puisse disposer, sans frais, d'un dortoir endommagé par la guerre, pendant une période de huit ans ou jusqu'à la fin de la présence des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, si cette présence prend fin plus tôt. Ces locaux sont d'une taille suffisante pour loger sous le même toit toutes les opérations du quartier général de la MINUBH. Celui-ci était jusque-là dispersé entre cinq emplacements à Sarajevo qui étaient loués par la Mission. Aux termes du protocole d'accord, la MINUBH prend à sa charge le coût des travaux de rénovation, qui ont été achevés en juin 2000.

III. Rapport sur l'exécution du budget de la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

11. Comme indiqué au tableau 1 ci-après, sur un crédit ouvert d'un montant brut de 172 204 381 dollars (montant net : 168 191 981 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, les dépenses ont représenté un montant brut de 152 214 000 dollars (montant net : 143 365 900 dollars), dont des engagements non réglés de 9 161 400 dollars. Le solde inutilisé qui en résulte, d'un montant brut de 25 990 381 dollars (montant net : 24 826 081 dollars) représente en montant brut quelque 15 % du crédit ouvert. L'annexe I au présent rapport contient des renseignements sur l'exécution du budget pour la période considérée, par ligne budgétaire. Des renseignements complémentaires sur les écarts importants sont présentés en annexe II. L'annexe IV contient un diagramme représentant les montants répartis et les dépenses par groupe budgétaire.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Écart</i>
Personnel militaire	1 22	914,5	309,5
Personnel civil	130 79	103 42	27 37
Dépenses opérationnelles	25 33	28 07	(2 73)
Autres programmes ^b	229,0	348,3	(119,3)
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	1 73	1 73	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 86	8 86	–
Contributions du personnel	10 01	8 84	1 16
Total brut	178 20	152 21	25 99
Recettes provenant des contributions du personnel	(10 01)	(8 84)	(1 16)
Total net	168 19	143 36	24 82
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–
Total des ressources	178 20	152 21	25 99

^a Y compris un montant de 9 161 400 dollars représentant des engagements non réglés.

^b À l'exclusion du personnel.

12. On trouvera dans le tableau 2 ci-après et à l'annexe III des renseignements sur le déploiement du personnel militaire et du personnel civil pendant la période considérée.

Tableau 2
Effectifs autorisés, taux d'occupation et de vacance pour le personnel militaire et civil pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Effectifs réels (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	33	30	8
Contingents	–	–	–
Police civile	2 057	1 709	17
Personnel international	413	348	16
Administrateurs recrutés sur le plan national	8	6	31
Personnel local	1 437	1 324	8
Volontaires des Nations Unies	–	–	–

IV. Mesure à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session

13. La mesure à prendre par l'Assemblée générale à propos du financement de la MINUBH, y compris de la MONUP, consiste à décider de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 25 990 381 dollars (montant net : 24 826 081 dollars) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

Annexe I

Rapport sur l'exécution du budget de la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : état récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	(1) <i>Montant réparti^d</i>	(2) <i>Dépenses non renouvelables</i>	(3) <i>Total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)</i>	(4) = (1 - 3) <i>Écart</i>
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	1 224	–	914,5	309,5
2. Contingents militaires	–	–	–	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
b) Soutien autonome	–	–	–	–
c) Indemnisation en cas de décès et d'invalidité	–	–	–	–
Total partiel, rubrique 3	–	–	–	–
Total, catégorie I	1 224	–	914,5	309,5
II. Personnel civil				
1. Police civile	71 954	–	51 259	20 695
2. Personnel international et personnel local	58 844	–	52 164	6 680
3. Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	130 798	–	103 423	27 375
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	4 054	3 865,3	7 040	(2 986)
2. Remise en état des infrastructures	98,0	–	43,7	54,3
3. Transports	7 739	4 959,3	7 918	(179,4)
4. Opérations aériennes	1 507	–	1 454	54,1
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	5 088	1 923,4	4 624	467,5
7. Matériel divers	3 624	2 336,3	2 650	968,1
8. Fournitures et services	3 074	–	4 264	(1 190)
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	–	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	150,0	–	72,1	77,9
Total partiel, rubrique 9	150,0	–	72,1	77,9
Total, catégorie III	25 334	13 084,3	28 074	(2 740)

<i>Catégorie de dépenses</i>	(1) <i>Montant réparti^a</i>	(2) <i>Dépenses non renouvelables</i>	(3) <i>Total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)</i>	(4) = (1 - 3) <i>Écart</i>
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	99,5	35,9	154,7	(55,2)
3. Programmes de formation	129,5	–	193,6	(64,1)
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total, catégorie IV	229,0	35,9	348,3	(119,3)
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	1 738	–	1 738	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 861	–	8 861	–
VII. Contributions du personnel	10 011	–	8 841	1 169
Total brut, catégories I à VII	178 204	13 120,2	152 214	25 989
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(10 011)	–	(8 841)	(1 169)
Total net, catégories I à VIII	168 193	13 120,2	143 373	24 820
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	–	–	–	–
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–	–
Total	178 204	13 120,2	152 214	25 989

^a Ces chiffres correspondent aux ouvertures de crédit prévues par la résolution 53/233 de l'Assemblée générale.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les écarts importants

Personnel militaire

Montant réparti : 1 224 000 dollars; dépenses : 914 500 dollars; écart : 309 500 dollars

1. Le solde non utilisé de 309 500 dollars à cette rubrique s'explique par la réduction de l'indemnité journalière de subsistance (missions), qui a été ramenée de 90 dollars à 75 dollars par jour à compter de mai 1999. En outre, les frais moyens de rapatriement, soit 1 406 dollars, ont été inférieurs au coût de 1 700 dollars qui avait été budgétisé et un taux moyen de vacance de poste de 8 % a été enregistré au cours de la période considérée (aucun facteur de vacance n'avait été pris en compte dans le budget).

Personnel civil

Montant réparti : 130 799 000 dollars; dépenses : 103 424 800 dollars; écart : 27 374 200 dollars

2. Le solde non utilisé de 27 374 200 dollars à cette rubrique s'explique par une réduction des dépenses afférentes à la police civile (20 694 300 dollars) ainsi qu'au personnel international et au personnel local (6 679 900 dollars).

Police civile

Montant réparti : 71 953 300 dollars; dépenses : 51 259 000 dollars; écart : 20 694 300 dollars

3. Le solde non utilisé de 20 694 300 dollars au titre de la police civile s'explique essentiellement par la réduction de l'indemnité journalière de subsistance (missions), ainsi qu'il a été indiqué au paragraphe 1 ci-dessus. En outre, avec la priorité accordée au recrutement d'agents de la police civile pour effectuer de nouvelles missions, le taux moyen de vacance de poste dans la police civile de la MINUBH s'est situé à 17 %, alors qu'un taux de 5 % avait été utilisé pour les prévisions de dépenses. Cette forte proportion de postes vacants a également eu pour effet de réduire la rotation du personnel. Le coût moyen de rotation, fixé à 1 237 dollars par voyage, a par ailleurs été inférieur au montant de 1 700 dollars qui avait été utilisé dans les prévisions de dépenses.

Personnel international et personnel local

Montant réparti : 58 845 700 dollars; dépenses : 52 165 800 dollars; écart : 6 679 900 dollars

4. Le solde inutilisé de 6 679 900 dollars à la rubrique du personnel international et du personnel local s'explique essentiellement par la réduction de l'indemnité journalière de subsistance (missions) et une plus forte proportion de postes vacants que ce qui avait été prévu dans le budget. Le taux moyen effectif de vacance de postes a été de 16 % pour le personnel international au cours de la période considérée.

rée, alors qu'un taux de 15 % avait été retenu dans le budget. Cela s'explique par un net redéploiement du personnel de la MINUBH, sans qu'il soit remplacé, au profit de nouvelles opérations de maintien de la paix telles que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Par ailleurs, alors que des crédits avaient été prévus au titre de huit nouveaux postes de fonctionnaires nationaux, des retards dans le recrutement de personnel qualifié ont entraîné un taux moyen de vacance de postes de 31 %. Des économies ont aussi été réalisées à la rubrique des traitements du personnel local étant donné que la moyenne des traitements mensuels correspondait à la classe 3 du barème des traitements du personnel local, alors que la classe 4 du barème avait été utilisée dans le budget. Les ajustements et les réductions appropriés ont depuis lors été apportés au budget de la MINUBH, avec effet au 1er juillet 2000.

5. Le solde inutilisé visé au paragraphe ci-dessus a été en partie absorbé par l'accroissement des dépenses au titre de déplacements divers : entre la Mission et le Siège; à destination de conférences et autres réunions officielles; visites de cadres supérieurs à des personnalités du Gouvernement et des dirigeants civils dans l'ex-Yougoslavie; déplacements du personnel local à l'intérieur de la zone de la Mission; déplacements du personnel d'appui administratif/technique affecté au Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade; enfin, transport de matériel à destination et en provenance de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 25 335 600 dollars; dépenses : 28 073 900 dollars; écart : (2 738 300 dollars)

6. Le surcroît de dépenses de 2 738 300 dollars a été le fait d'un accroissement total des dépenses de 4 360 200 dollars aux rubriques locaux/hébergement (2 991 300 dollars), transports (179 400 dollars) et fournitures et services (1 189 500 dollars). Ce montant a été en partie compensé par une réduction de 1 621 900 dollars des dépenses à diverses rubriques : remise en état des infrastructures (54 300 dollars), opérations aériennes (54 100 dollars), transmissions (467 500 dollars), matériel divers (968 100 dollars) et fret aérien et de surface (77 900 dollars).

Locaux/hébergement

Montant réparti : 4 054 800 dollars; dépenses : 7 046 100 dollars; écart : (2 991 300 dollars)

7. Les dépenses supplémentaires de 2 991 300 dollars s'expliquent par la nécessité de rénover le dortoir Ndezarici, à l'Université de Sarajevo, où se trouve actuellement le siège de la MINUBH, désigné sous le nom de « Maison des Nations Unies ». Si le budget pour l'exercice 1999-2000 ne comportait aucune ouverture de crédit pour cette mise de fonds, des économies ont pu être réalisées dans les limites globales des crédits ouverts et certains projets et achats envisagés ont aussi pu être abandonnés. Ces locaux permettent désormais d'héberger tout le personnel du siège de la MINUBH, y compris les bureaux de l'Équipe spéciale de police internationale et d'un certain nombre d'institutions.

Remise en état des infrastructures

Montant réparti : 98 000 dollars; dépenses : 43 700 dollars; écart : 54 300 dollars

8. L'économie de 54 300 dollars s'explique principalement par la priorité accordée au projet du dortoir de Ndezarici/Maison des Nations Unies et de l'abandon de projets de moindre importance qui en est résulté.

Transports

Montant réparti : 7 739 500 dollars; dépenses : 7 918 900 dollars; écart : (179 400 dollars)

9. Les dépenses supplémentaires de 179 400 dollars s'expliquent par l'accroissement des dépenses afférentes à l'achat de véhicules, en partie compensé par une baisse des dépenses d'exploitation. Parmi les dépenses engagées figurait le remplacement plus tôt que prévu de trois véhicules blindés 4 x 4 (271 300 dollars), le parc actuel de véhicules ayant atteint la fin de sa vie utile. Ces véhicules ont été affectés aux agents chargés d'assurer la sécurité du Représentant spécial du Secrétaire général. L'accroissement des dépenses s'explique aussi par l'achat de véhicules 4 x 4 à usage général budgétisés à 12 000 dollars par unité, et qui ont été achetés à 15 245 dollars, ainsi que par l'achat d'autobus légers dont le prix unitaire budgétisé a été dépassé à raison de 1 150 dollars par véhicule.

Opérations aériennes

Montant réparti : 1 507 100 dollars; dépenses : 1 453 000 dollars; écart : 54 100 dollars

10. Les ressources non utilisées à cette rubrique s'expliquent principalement par la réduction des droits d'atterrissage et de manutention au sol. La MINUBH demeure exonérée des droits d'atterrissage et de manutention au sol depuis que l'aéroport de Sarajevo est placé sous le contrôle de la Force multinationale de stabilisation (SFOR). En outre, les arrangements de partage des coûts entre la MINUBH et la MINUK pour les opérations/utilisations conjointes d'aéronefs a eu pour effet d'abaisser la moyenne mensuelle des heures de vol imputables à la MINUBH.

11. Les économies réalisées par suite du déploiement tardif de l'hélicoptère, qui n'est arrivé à la Mission qu'à la fin janvier 2000, ont été absorbées par le surcroît de dépenses occasionné par le coût de la location de l'hélicoptère Bell 212 du 17 janvier au 30 juin 2000. Les prévisions de dépenses avaient été établies sur la base de la location d'un avion AB-205 (à raison de 1 600 dollars par heure) alors que le tarif pour l'hélicoptère Bell 212 était de 2 600 dollars par heure.

Transmissions

Montant réparti : 5 088 900 dollars; dépenses : 4 621 400 dollars; écart : 467 500 dollars

12. Un solde inutilisé de 467 500 dollars à la rubrique des transmissions s'explique principalement par le redéploiement des ressources prévues pour l'achat de pièces détachées et de fournitures à titre de contribution au financement du projet de Maison des Nations Unies et l'amélioration de l'atelier et du matériel d'essai, ce qui a permis de réduire les achats de matériel neuf.

Matériel divers

Montant réparti : 3 624 400 dollars; dépenses : 2 656 300 dollars; écart : 968 100 dollars

13. Le solde non utilisé de 968 100 dollars s'explique principalement par la réduction des dépenses afférentes à l'achat de matériel de bureau et de matériel de traitement de données à la suite de la réorganisation du projet relatif à la Maison des Nations Unies.

14. Le solde non utilisé du montant prévu pour l'achat du matériel susmentionné a été en partie absorbé par les dépenses supplémentaires occasionnées par le remplacement du mobilier de bureau, le stock de mobilier dont disposait la Mission étant parvenu à la fin de sa vie utile.

Fournitures et services

Montant réparti : 3 072 900 dollars; dépenses : 4 162 400 dollars; écart : (1 189 500 dollars)

15. Les dépenses supplémentaires à cette rubrique sont directement imputables à l'accroissement de 1 325 500 dollars du total des dépenses au titre de services divers, qui ont été compensées en partie par un solde non utilisé de 136 000 dollars au titre des fournitures diverses. L'accroissement des dépenses au titre des services divers s'explique pour une large part par des pertes dans les opérations de change liées à l'achat de véhicules ainsi qu'aux frais d'enquête et de services juridiques encourus afin d'obtenir le remboursement de la perte subie dans l'affaire de fraude au titre des frais de voyage de la MINUBH. On trouvera des renseignements sur cette affaire de fraude dans le cadre de la MINUBH dans le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne en date du 20 décembre 1999 (A/54/683). L'accroissement des dépenses s'explique aussi par le relèvement de la moyenne des coûts afférents aux responsables locaux de la sécurité recrutés en vertu de contrats de louage de services, qui ont été rémunérés à un taux équivalant à la classe 2 du barème des traitements locaux, alors que les dépenses avaient été évaluées en fonction d'un taux équivalant à la classe 1. Des dépenses supplémentaires ont également été engagées au titre des services juridiques fournis à la suite de l'accident d'hélicoptère survenu le 17 septembre 1997. Enfin, depuis le début de l'année 1999, la SFOR demande à la MINUBH d'acquitter les services médicaux de routine, qui jusque-là avaient été fournis à titre gracieux, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de 38 200 dollars au titre des traitements et services médicaux. Au paragraphe 36 de son rapport (A/53/895/Add.6 en date du 1er avril 1999), le Comité consultatif a rappelé qu'il avait été informé que la SFOR avait récemment indiqué qu'elle demanderait à l'ONU de la rembourser pour les services fournis. Le Comité a également indiqué que les frais supplémentaires qui résulteraient des changements apportés aux arrangements apparaîtraient dans les rapports sur l'exécution du budget pour les périodes se terminant le 30 juin 1999 et le 30 juin 2000. Les prévisions de dépenses à cette rubrique avaient été établies sur la base des arrangements passés avec la SFOR tels qu'ils existaient au moment de l'établissement du budget.

Fret aérien et de surface

Montant réparti : 150 000 dollars; dépenses : 72 100 dollars; écart : 77 900 dollars

16. Le solde non utilisé de 77 900 dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses se limitent uniquement aux frais de dédouanement.

Autres programmes

Montant réparti : 229 000 dollars; dépenses : 348 300 dollars; écart : (119 300 dollars)

17. L'augmentation des dépenses de 119 300 dollars est le résultat direct de l'accroissement de 55 200 dollars des dépenses afférentes aux programmes d'information et de 64 100 dollars de celles afférentes aux programmes de formation.

Programmes d'information

Montant réparti : 99 500 dollars; dépenses : 154 700 dollars; écart : (55 200 dollars)

18. L'accroissement des dépenses à cette rubrique s'explique par l'achat du matériel audiovisuel indispensable pour le service de télévision récemment créé ainsi que par l'intensification sensible des activités dans le domaine des affaires publiques. Cela fait suite à la décision du personnel de haut niveau de conférer à la Mission une capacité télévisuelle afin d'accroître la sensibilisation du public au mandat et aux activités de la Mission, de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité par le biais d'un service restreint de production de programmes télévisés. Parmi les activités dans le domaine des affaires publiques figuraient la production et la diffusion d'un documentaire d'information sur le Service frontalier de l'État, des échanges de vues sur les questions qui intéressent particulièrement la population, des annonces de promotion du processus d'application à l'intention des écoles de police et des campagnes de sécurité routière.

Programmes de formation

Montant réparti : 129 500 dollars; dépenses : 193 600 dollars; écart : (64 100 dollars)

19. L'augmentation des dépenses à cette rubrique s'explique principalement par la plus large place accordée aux ressources affectées à la formation au sein de la Mission. Cela a nécessité la formation d'une police frontalière locale en Autriche et des activités de formation en matière de transmissions, de traitement de données électroniques, de transports, de sécurité aérienne et dans divers autres domaines, de même que la formation d'équipes de sélection pour le Groupe international de police.

Contributions du personnel

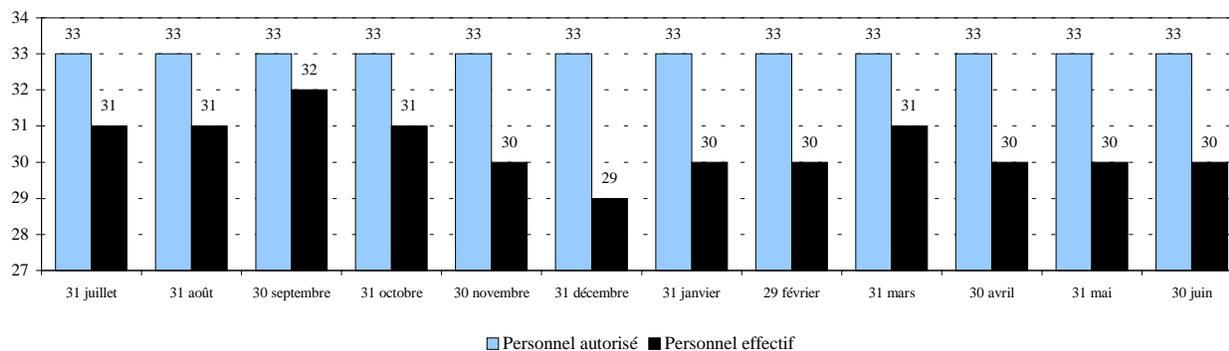
Montant réparti : 10 012 400 dollars; dépenses : 8 848 100 dollars; écart : 1 164 300 dollars

20. Les ressources non utilisées, qui s'élèvent à 1 164 300 dollars, s'expliquent essentiellement par le relèvement de la proportion de postes vacants, soit 16 % pour le personnel international, 31 % pour les fonctionnaires nationaux et 8 % pour les postes d'agent local.

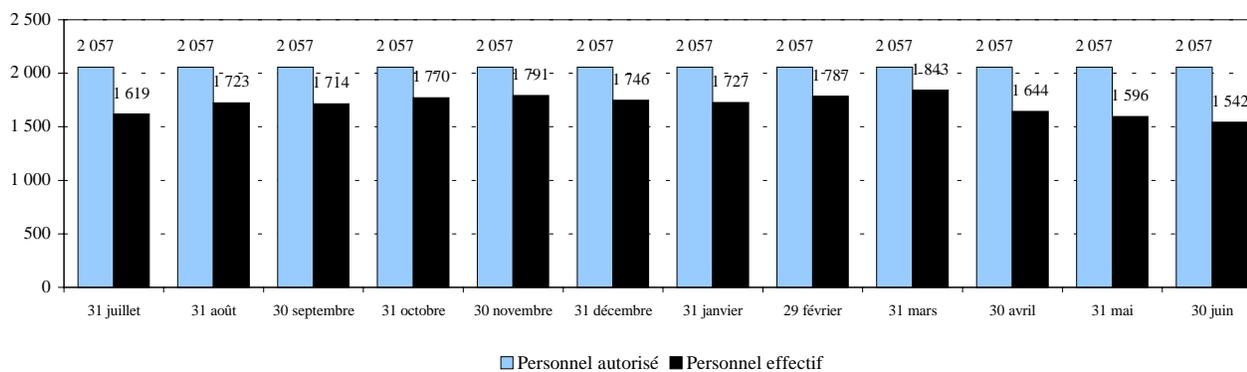
Annexe III

Déploiement proposé et effectif du personnel militaire et du personnel civil pendant la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

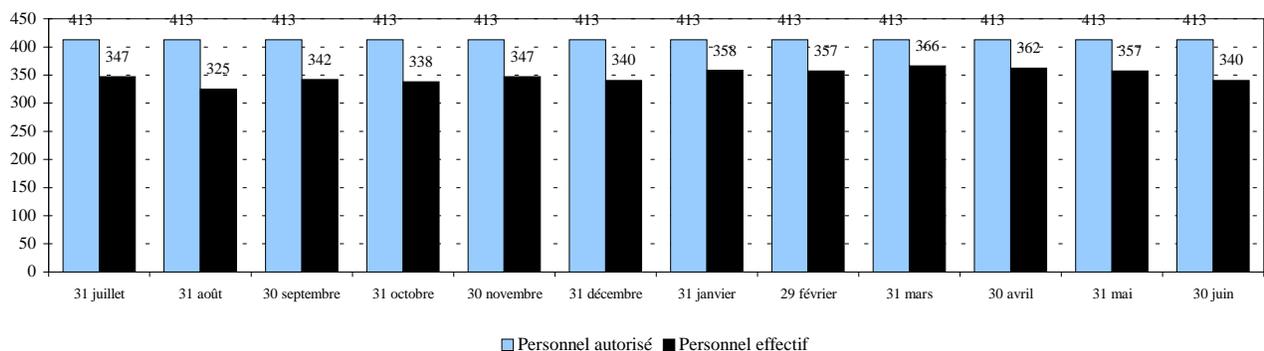
1. Observateurs militaires



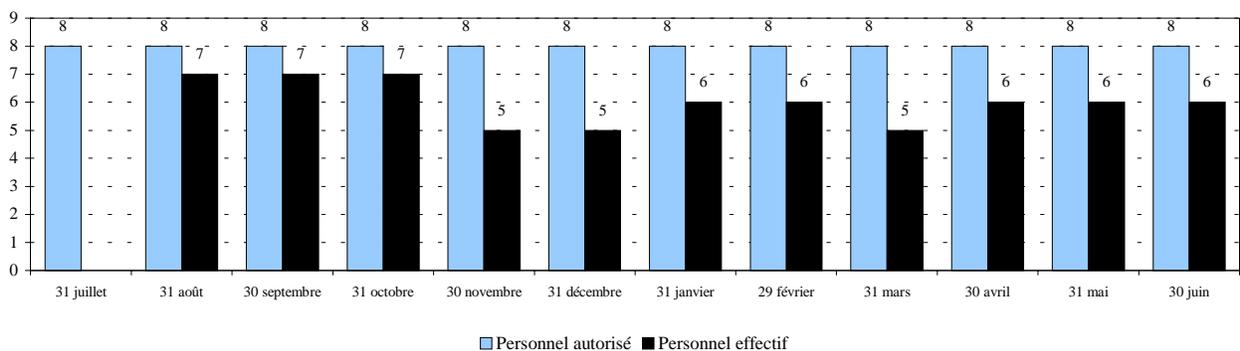
2. Police civile



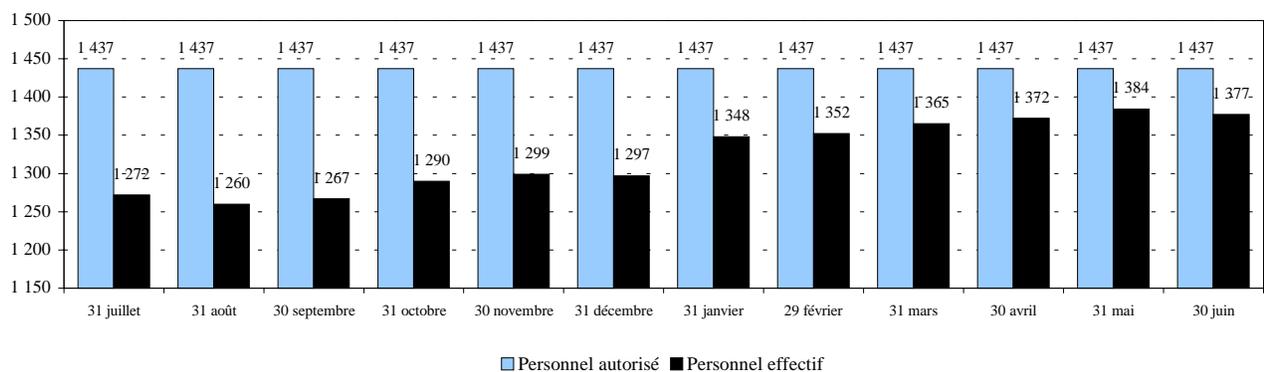
3. Personnel international



4. Bureaux nationaux



5. Personnel local



Annexe IV

Montants répartis et dépenses pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

